

**RENONCIATION À L'EXAMEN DE LA DÉTENTION  
EN VERTU DE L'ARTICLE 525 C.cr.**

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
District :  
Localité :  
N° de dossier :  
Corps policier et numéro d'événement :

R. c. \_\_\_\_\_  
Nom du/de la prévenu/e

Le/La prévenu/e, \_\_\_\_\_ :  
Nom du/de la prévenu/e

- Confirme, par le biais de son avocat/e, qu'il/elle a été informé/e de son droit à l'examen de sa détention, tel que prévu à l'article 525 du *Code criminel*.
- Renonce, par le biais de son avocat/e**, à l'examen de sa détention en vertu de l'article 525 du *Code criminel*.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'avocat/e du/de la prévenu/e

\_\_\_\_\_  
Nom de l'avocat/e du/de la prévenu/e  
(en caractères d'imprimerie)

Le formulaire de renonciation dûment rempli doit être transmis au bureau du juge coordonnateur de la Cour du Québec de la région où se trouve le dossier.

L'avocat/e doit indiquer dans la section Objet du courriel : « SJ-1183 (2019-12) – N° de dossier – Nom du/de la prévenu/e ».

Le formulaire de renonciation signé par l'avocat/e sera versé au dossier de la Cour et mettra fin à l'examen de la détention en vertu de l'article 525 C.cr.